Vaccination Grippe, mode d'emploi

Qui est concerné par la prise en charge à 100% du vaccin ?

Les populations les plus fragiles sont exposées aux complications de la grippe et aux risques de déstabilisation de maladies chroniques. Pour elles, le vaccin est recommandé et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Il constitue, en effet, **le moyen le plus efficace de se protéger contre la grippe.**

Les publics spécifiques qui peuvent bénéficier du vaccin antigrippal gratuit :

➔ **Les personnes de 65 ans et plus**

➔ **Les personnes atteintes de l'une des affections de longue durée suivantes, quel que soit leur âge** :

- Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
- Accident vasculaire cérébral invalidant ;
- Néphropathies chroniques graves et syndromes néphrotiques primitifs ;
- Forme grave des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave ;
- Mucoviscidose ;
- Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves ;
- Insuffisance respiratoire chronique grave ;
- Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine ;
- Drépanocytose ;
- Les personnes atteintes de tous types d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique obstructive, quel que soit leur âge ;
- Les enfants et adolescents de 6 mois à 18 ans dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile).

Quand doit-on se faire vacciner ?

Il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe. C'est le temps nécessaire pour que le système immunitaire réagisse au vaccin. Comme il est possible d'attraper la grippe dans cet intervalle, il est recommandé de se faire vacciner avant l'arrivée du virus[4], dès que le vaccin est disponible.

Les sujets à risque (personnes âgées de 65 ans et plus / personnes souffrant de certaines maladies chroniques) **bénéficient du vaccin gratuit jusqu'au 31 janvier 2009.**

Le vaccin antigrippal sera disponible
en pharmacie
dès le 10 octobre 2008

[4] *En France, le virus sévit habituellement entre les mois d'octobre et mars.*